

**Classement CCEK**

**Titre** Monts- Pyramides-- Georges River

**Type** Dossiers Environnementaux

**Date D'ouverture** 2008

**Notes** 7 Octobre 2008: Communiqué de presse du ministère du Développement durable. Environnement et Parcs; Nouveaux territoires protégés dans le Nord



# New protection extends to George River

## HYDRO'S PLANS FOR DAM SHELVED

An extra 1.07 per cent of the province is designated as safeguarded territory

GAZETTE QUEBEC BUREAU

**RUISSEAU BELLEAU** – The latest expansion of Quebec's protected areas, where mining, forestry and hydroelectrical developments are banned, means the end of Hydro-Québec's plans to dam the George River.

"We are very happy today to hear that this river will be a protected area," said Maggie Emudluk, chairperson of the Kativik regional government.

Under a 2002 agreement between authorities in Nunavik, including the Kativik regional government and the Quebec government, the damming of the George to generate 3,100 megawatts of electricity had been proposed.

"It's a very tremendous day for my community, plus for the region, for Nunavik," Emudluk

said at an outdoor news conference presided over by Premier Jean Charest and Environment Minister Line Beauchamp.

Emudluk added that the George is an important source of fish – salmon and Arctic char – and its valley is home to the 385,000-head George River caribou herd.

The 609-kilometre-long George flows from a point 488 metres high, dropping to sea level when it reaches Ungava Bay.

A zone covering more than 9,200 square kilometres in the George River Valley and adjoining Monts Pyramides mountains is the centrepiece of an additional 17,800 square kilometres, or 1.07 per cent of the province, designated yesterday as protected areas, bringing to 7.07 per cent Quebec's total.



THE GAZETTE

Monts Pyramides would be a park.

The George River Valley also includes the Hutte Sauvage Lake archeological site, which is a point of convergence for the Innus, Naskapis and Inuit living in the region.

Plans call for reaching Quebec's eight-per-cent protected areas goal by the end of 2008.

Charest said he was making the announcement to send a "strong signal" that his vision to

develop Quebec's north will stress sustainable development.

"It starts with protection," the premier said. "The consequences are very important. We are at the beginning of the Northern Plan."

But Anne-Marie Saint-Cerny, director of the Rivers Foundation, doesn't buy Charest's stated commitment to sustainable development, saying his Northern Plan is focused on the extraction of natural resources.

"The George was the last untouched river in Quebec," Saint-Cerny said. "We are surprised."

Saint-Cerny said she suspects the real reason the George will be protected from development is that it was too expensive to develop, noting that electricity from the Rupert River farther south, which Hydro-Québec is developing, will cost about 11 cents a kilowatt-hour.

In its 2004-08 strategic plan, Hydro-Québec Production said the George River project "does not seem environmentally feasible" and "its cost is also high."

Charest and Beauchamp also announced that the 3,868-square-kilometre Baie aux Feuilles estuary, with 17-metre-high tides on Ungava Bay, and the 1,659-square-kilometre des Collines-Ondulées site, near Schefferville, would be protected as parks.

Five smaller areas farther south would be designated biodiversity reserves.

For more information, including a map and fact sheet on protected areas, go to [www.mddep.gouv.qc.ca/](http://www.mddep.gouv.qc.ca/)



Développement durable,  
Environnement  
et Parcs

Québec 

## Communiqué de presse

### **17 800 KM<sup>2</sup> DE NOUVELLES AIRES PROTÉGÉES LE GOUVERNEMENT POURSUIT LA PROTECTION DU TERRITOIRE QUÉBÉCOIS**

**Québec, le 7 octobre 2008** - Le premier ministre du Québec, Jean Charest, a annoncé aujourd'hui, en compagnie de la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, Line Beauchamp, que le Québec protège 17 800 km<sup>2</sup> de milieux naturels supplémentaires, soit 1,07 % de son territoire. Essentiellement, ces nouvelles aires protégées sont situées au nord du 49e parallèle. Ainsi, ce sont six nouveaux territoires qui seront protégés et cinq ajustements des limites de territoires protégés, dont trois agrandissements, qui sont réalisés. Le premier ministre et la ministre ont fait cette annonce lors d'une conférence de presse en compagnie de la présidente de l'Administration régionale Kativik (ARK), Maggie Emudluk, et du président de la Société Makivik, Pita Aatami.

«Grâce à cette annonce, je suis particulièrement heureux que nous protégeons notamment un de nos joyaux : la rivière George, l'une des plus grandes et importantes rivières du Québec. Cette protection a valeur de symbole pour les populations qui y vivent. Dans la foulée du Plan Nord, sur lequel le gouvernement travaille actuellement, il s'agit également d'un geste concret pour le développement durable du Nord québécois», a déclaré le premier ministre Charest.

#### **Nouveaux territoires protégés dans le Nord**

La réserve de territoire pour fin d'aire protégée de la Rivière-George et la réserve de parc national des Monts-Pyramides, qui lui est adjacente, couvrent ensemble une superficie de plus de 9 200 km<sup>2</sup>. Cela équivaut à créer un corridor vert d'une largeur de deux kilomètres entre Blanc-Sablon, au Québec, et Victoria, en Colombie-Britannique, ou encore à dix-neuf fois l'île de Montréal. Le gouvernement protège la totalité du cours de cette majestueuse rivière, à partir de la jonction de son principal affluent, la rivière De Pas, et ce, sur environ 350 kilomètres, ce qui en fera la plus importante rivière protégée du Québec. La réputation de la rivière George n'est plus à faire sur le plan faunique, notamment en ce qui a trait au saumon atlantique, à l'omble chevalier et au caribou. C'est aussi tout un patrimoine ancestral et culturel qui se trouve ainsi préservé.

L'aire protégée de la rivière George met également à l'abri l'un des plus grands troupeaux de caribous de l'Arctique québécois, qui compte 385 000 têtes. Le territoire protégé inclut, en outre, le lac de la Hutte Sauvage, un site archéologique d'importance, puisqu'il fut un lieu de convergence des Innus, des Naskapis et des Inuits qui se rassemblaient dans cette région pour la chasse estivale au caribou.

La réserve de parc national des Monts-Pyramides est située à quelque 90 kilomètres au sud du village nordique de Kangiqsualujjuaq. Sis en bordure de la rivière George, les monts Pyramides présentent d'importantes lignes de rivages reliques, vestiges de la dernière glaciation.

À environ une soixantaine de kilomètres au nord-ouest du village nordique de Kuujuaq, la réserve de parc national de la Baie-aux-Feuilles borde l'un des plus grands systèmes estuariens fluviaux du nord du Québec, qui se caractérise par des marées exceptionnelles (de dix-sept mètres). C'est, en outre, le seul endroit où l'on trouve du boeuf musqué au Québec.

La réserve de parc national des Collines-Ondulées se trouve à quelque 80 kilomètres au nord de la ville de Schefferville. Elle constitue un témoin éloquent de la formation géologique de la fosse du Labrador. Le territoire est formé de plissements parallèles composés de lave et de roches sédimentaires entre lesquels s'allongent lacs et rivières. Les chaînons forment une aire de transition pour les espèces fauniques et floristiques, boréales et nordiques.

«Le Nord québécois est un vaste territoire, riche et diversifié. En collaboration avec les populations locales, le gouvernement du Québec pose aujourd'hui un geste significatif et décisif pour le maintien de sa biodiversité, respectueux des cultures et des traditions», a tenu à préciser monsieur Charest.

Par ailleurs, le gouvernement crée une première série de refuges biologiques qui protègent de vieilles forêts et contribuent à l'atteinte de l'objectif d'une superficie d'aires protégées de 8 %. A tous ces territoires, s'ajoute la création, en zone boréale, de deux nouvelles réserves de biodiversité projetées situées dans la région environnant la ville de Mont-Laurier, soit la réserve de biodiversité projetée du Mont-Sainte-Marie et celle des Buttes-du-Lac-Montjoie. Enfin, le gouvernement modifie les limites de différents territoires, dont la réserve de biodiversité projetée Albabel-Témiscamie-Otish, qui sera agrandie en vue de créer un parc national, la réserve de biodiversité projetée du lac Pasteur, sur la Côte-Nord, qui verra son territoire agrandi afin de protéger une grande portion du lac Walker et de son versant ouest, ainsi que la réserve de biodiversité projetée des Iles-du-Kiamika, qui inclura une portion continentale sur la rive nord du réservoir Kiamika.

«Le gouvernement du Québec porte ainsi à 7,07 % la superficie d'aires protégées. En moins de cinq mois, c'est plus de 36 000 km<sup>2</sup> de territoires protégés qui sont ajoutés au réseau québécois des aires protégées», a déclaré le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, Line Beauchamp.

La liste des nouveaux territoires protégés est jointe en annexe et peut être consultée dans le site Internet du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs : [www.mddep.gouv.qc.ca](http://www.mddep.gouv.qc.ca).

– 30 –

**SOURCE :**

Hugo D'Amours  
Attaché de presse  
Cabinet du premier ministre  
Tél. : 418 643-5321

Philippe Cannon  
Attaché de presse  
Cabinet de la ministre du Développement  
durable, de l'Environnement et des Parcs  
Tél. : 418 521-3911



Ma voiture boit plus  
que mon oncle.

Parlons-en.

\* Découvrez notre blogue TDI Diesel propre.



Das Auto.

cyberpresse.ca

Publié le 14 octobre 2008 à 05h00 | Mis à jour le 14 octobre 2008 à 05h00

## Un gisement d'uranium au milieu de l'aire protégée



Wedge Point, sur la rivière George, est un lieu de rencontre traditionnel des peuples autochtones, en plus d'être un lieu de passe migratoire d'un troupeau de caribous.

Photo: fournie par aventures ashini

### La Presse

(Charles Côté) La nouvelle aire protégée de la rivière George, annoncée mercredi par le premier ministre Jean Charest, est coupée en deux par un gisement d'uranium que la compagnie Quest a bien l'intention d'exploiter, ce qui illustre selon les écologistes la suprématie qu'exerce toujours l'industrie minière sur le territoire québécois.

«On a trouvé une zone uranifère fortement intéressante», a dit Peter Cashin, de Quest Uranium Corporation, une société administrée par des vétérans de l'industrie et cotée à la Bourse de Toronto. Son plan serait d'ouvrir une mine à ciel ouvert qui serait reliée par rail au port de Voisey's Bay, au Labrador. «On est encore loin de là, mais c'est toujours dans notre pensée, a assuré M. Cashin. On a déjà dépensé 3,5 millions en exploration et on va continuer. C'est sûr qu'on ne voudrait pas perdre ces concessions-là. Tant qu'on continue à travailler, ils ne peuvent pas nous les reprendre.»

### Troupeau de caribous

Les titres miniers de Quest couvrent 1300 kilomètres carrés de part et d'autre de la rivière George, dans deux zones distinctes. L'une des deux zones entoure sur trois côtés Wedge Point, lieu d'une passe migratoire du troupeau de caribous de la rivière George, l'un des plus grands du monde. C'est entre autres au bénéfice de ce troupeau que l'aire protégée a été créée.

Wedge Point est aussi un lieu de rencontre traditionnel des peuples autochtones. La pointe qui s'avance sur la rivière est fréquentée par les Innus depuis 6000 ans, selon ce qu'indiquent les fouilles archéologiques.

C'est aussi l'endroit où Serge Ashini Goupil exploite une entreprise de tourisme culturel. Il se dit très content de l'annonce de la protection de la rivière George. Il était d'ailleurs dans le parc de la Jacques-Cartier, avec le premier ministre Jean Charest, pour en être témoin.

Cependant, il a dû déchanter un peu quand il a regardé de plus près la carte de l'aire protégée. «Je suis entouré de concessions minières, a souligné M. Ashini Goupil. Pour l'instant, je ne m'inquiète pas trop. J'imagine que ce serait mal venu d'ouvrir une mine à quelques kilomètres de la George.»

Il ne voit pas comment les activités minières pourraient se concilier avec la mission de conservation. «Ce n'est pas seulement une mine, c'est une piste d'atterrissage, un chemin, une source d'énergie, a-t-il dit. Il y aura de nombreux impacts.»

### «Conserver les droits de tout le monde»

Cependant, le curieux découpage de l'aire protégée de la rivière George satisfait Jean-Pierre Thomassin, de

l'Association de l'exploration minière du Québec. «On a demandé de conserver les droits de tout le monde, dans la mesure du possible. C'est ce qui a été fait», a assuré M. Thomassin. Mais, a-t-il ajouté, la création de l'aire protégée n'est pas une bonne nouvelle pour les promoteurs miniers. «Le problème, c'est qu'il va y avoir de l'opposition.»

### **Un clic de souris suffit**

L'annonce de mercredi permettait d'atteindre 7 % d'aires protégées au Québec. Mais, a remarqué Nicolas Mainville, directeur de la conservation à la Société pour la nature et les parcs, un groupe de pression, les titres miniers couvrent 9 % du territoire. Et s'il faut des années d'études et de tractations pour créer une aire protégée, il suffit d'un clic de souris pour établir une concession minière, a-t-il souligné. «Pour 40 \$, n'importe quel investisseur sur la planète peut aller sur l'internet et en demander une. Après, on détient un territoire pendant quatre à six ans.»

Pour M. Thomassin, c'est faute de connaissances du terrain que les concessions minières prennent autant de place. «La cartographie devrait être plus détaillée, a-t-il souligné. Les concessions seraient alors plus petites.»

Mais ce n'est pas l'avis de M. Mainville : «Le Québec est l'un des territoires les plus connus du monde, au plan de la géomorphologie. C'est simplement la preuve que la priorité est toujours au secteur minier.»

---

Copyright © 2000-2008 Cyberpresse Inc., une filiale de Gescá. Tous droits réservés.